Bourges, le 18 avril 2019

- Communiqué de presse –

La FNCC, le SMA et la FEDELIMA s'engagent autour d'objectifs communs en faveur des musiques actuelles en signant une charte

Historiquement, les collectivités territoriales ont fortement contribué à l'émergence des musiques actuelles à l'échelle nationale, grâce au soutien à la construction de lieux dédiés, aux festivals, à l'accès aux pratiques et cela le plus souvent en coopération avec une grande diversité d'acteurs culturels. Aujourd'hui encore les collectivités se positionnent comme les premiers financeurs de ce secteur.

Aussi, naturellement, la FNCC – fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture, le SMA – syndicat des musiques actuelles et la FEDELIMA – fédération des lieux de musiques actuelles, se sont rapprochés pour initier un dialogue.
De celui-ci découle la rédaction d'une charte au travers de laquelle les trois organisations s'engagent mutuellement sur plusieurs thématiques, telles que le maintien de la diversité, la promotion de l'équité territoriale, ou encore l'encouragement de la concertation et de la coopération comme alternative à la mise en concurrence.

La FNCC, le SMA et la FEDELIMA s'engagent notamment tous trois à œuvrer en faveur d'un CNM – Centre National de la Musique – dont la préfiguration débute tout juste – respectueux de l'intérêt général et des dynamiques territoriales.

Jean-Philippe Lefevre, président de la FNCC et maire-adjoint à la culture de Dole, Yves Bommenel, président du SMA et Ludovic Renaux, président de la FEDELIMA ont signé cette charte ce jeudi 18 avril, dans le cadre du Printemps de Bourges.
Ils s'engagent dès lors à la promouvoir auprès de leurs adhérents respectifs.

- Consultez la charte ici -

Contacts presse :

Aurélie Mallet – FNCC – contact@fncc.fr – 04.77.41.78.71
Aurélie Hannedouche – SMA – dg@sma-syndicat.org – 06.99.10.75.75
Benjamin Fraigneau – FEDELIMA – benjamin.fraigneau@fedelima.org – 02.40.48.08.85